

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Propositions de mise en valeur du site



Vue depuis la RN 60 en direction de Montargis

Cette note a pour objectif de présenter quelques pistes visant à mettre en valeur le patrimoine naturel de la Communauté de Communes du Sénonais. Notre territoire comprend en effet plusieurs zones répertoriées pour la richesse de leur patrimoine floristique et faunistique. Il existe notamment une zone Natura 2000 sur le territoire de la commune de Saint Martin-du-Tertre.

➤ **La situation actuelle**

Ce patrimoine n'est pour l'instant ni valorisé ni entretenu.

▪ **impact sur la richesse du milieu naturel**

Les pelouses sèches qui constituent le milieu naturel le plus riche du site et qui sont la cause de son classement au niveau européen sont peu à peu remplacées par une fruticée de prunelliers et de cornouillers. Le milieu se referme et met en péril la biodiversité liée à ces pelouses sèches : orchidées, orobanches et certaines espèces d'insectes notamment des orthoptères.

▪ **impact sur le paysage**

Les broussailles gommant le relief uniformisant le paysage dont le délaissement est visible.

- **impact au niveau des usages**

Le site est de moins en moins propice à la pratique de la promenade et subit un certain nombre d'usages peu valorisants liés aux espaces périurbains en déshérence notamment la présence constante de déchets divers. La fréquentation familiale n'y est de ce fait pas encouragée.

- **Les atouts du site sont exceptionnels et méritent d'être valorisés**

- **Valorisation du patrimoine naturel**

Cette valorisation doit être le cœur de toute politique de mise en valeur et de gestion du site. Elle doit rester le premier souci des gestionnaires qui devront s'attacher à préserver la flore particulière composée d'orchidées et d'orobanches ainsi que la faune liée à ces milieux.

L'élément principal de cette préservation sera constitué par le débroussaillage progressif et raisonné des parcelles afin de redonner aux pelouses sèches une place prédominante tout en maintenant une couverture arbustive propice au refuge et à la nidification de l'avifaune.

Un ourlet de végétation dense devra de toute façon être maintenu à la périphérie du site afin de canaliser l'accès du public sur les cheminements prévus à cet effet et d'empêcher la pénétration de véhicules, vélos compris.

En parallèle à ces actions, l'inventaire floristique et faunistique devra être continué afin de guider et de contrôler les effets des actions engagées.



- **Valorisation du patrimoine historique**

Ce coteau est chargé d'histoire et en porte encore les traces. Celles-ci pourraient être mises en valeur et présentées aux visiteurs. On peut citer pêle-mêle : les tombelles du sommet de la colline, les usages agricoles anciens (vignes et vergers), l'exploitation de la craie phosphatée.

- **Valorisation des usages**

La mise en place de cheminements sécurisés sur les sentiers existants ou à créer permettrait d'attirer sur le site des personnes intéressées par la découverte du milieu naturel et du patrimoine historique ou souhaitant simplement se promener.

Des équipements simples pourraient être implantés comme des panneaux pédagogiques sur la flore, la faune, l'histoire ou la lecture du paysage. Une table d'orientation pourrait compléter l'équipement.

- **Valorisation pédagogique**

Ce site pourrait être le lieu de visites à thème organisées au fil des saisons.

- **Valorisation du paysage**

Avec la conservation du patrimoine naturel présent sur le site, il s'agit sans doute de l'enjeu le plus important. En effet, la réouverture du site qui serait alors constitué d'une vaste pelouse vallonnée parsemée de buissons et d'arbres de plus haute tige peut donner une perspective très intéressante depuis de nombreux points de l'agglomération.

Pour les promeneurs qui évolueraient sur le site, il pourrait être intéressant d'alterner les cheminements à découvert à travers la lande face au paysage visible à 20 km à la ronde au nord, à l'est et au sud et les sentiers plus intimes serpentant au milieu des buissons.



Vue depuis le quai de Nancy

➤ **La Communauté de Communes du Sénonais au cœur du projet**

▪ **compétence intercommunale**

La préservation de cet espace naturel fait partie des compétences obligatoires et optionnelles d'intérêt communautaire qu'exerce de plein droit la CCS.

▪ **maîtrise foncière en partie du site**

Depuis des années, la CCS acquiert des parcelles dans le périmètre de la zone Natura 2000. Elle y possède 48 parcelles pour une superficie de près de 19 ha. Avec les terrains appartenant à la commune de Saint Martin-du-Tertre (16 parcelles pour plus de 4 ha), la maîtrise foncière de la partie la plus intéressante du site est presque assurée.

Il reste quelques parcelles pour lesquelles il conviendra d'établir des conventions avec les propriétaires.

Cette maîtrise foncière est un élément déterminant car il permet de réduire considérablement le nombre d'interlocuteurs lors des phases de concertation.

▪ **garantir une approche multifonctionnelle de la gestion du site**

Il semble en effet important de ne pas confiner les actions à entreprendre à la simple conservation du patrimoine naturel mais au contraire de les étendre à une mise en valeur de l'ensemble des atouts de la zone.

Par sa position centrale, ses capacités de médiation, son approche dépassionnée de la question et la légitimité de ses élus, une collectivité locale peut en effet être la plus à même de concilier harmonieusement plusieurs approches parfois contradictoires en apparence.

Il s'agit de trouver un juste équilibre entre une sanctuarisation des zones naturelles, qui les réserve de fait à une élite, et la transformation du site en parc de loisirs préjudiciable à la conservation du patrimoine naturel.

➤ **Un projet au sein d'une trame verte de l'agglomération sénonaise**

La place de cette zone dans un schéma global de ceinture verte s'impose immédiatement.

Vers le sud, le GR 213 la relie aux coteaux préservés de Paron et de Gron. Il pourrait se prolonger, grâce à un franchissement de l'Yonne, vers les Champs Captants, le Parc du Moulin à Tan, les cours de la Vanne et de la Lingue, les jardins familiaux en direction du quartier des Charmilles.

Et ensuite rejoindre la Coulée Verte en utilisant le tracé de l'ancienne voie ferrée qui peut desservir les parcs de la Ballastière et de Sennepy ainsi que le futur parc qui succédera à la décharge municipale de déchets inertes de Sainte Béate.

Enfin cette coulée verte pourrait être prolongée jusqu'à l'Yonne et déboucher ainsi face à la zone Natura 2000 de Saint Martin-du-Tertre.

L'agglomération disposerait ainsi d'une large ceinture verte, écho des promenades de Sens.

D'autres connexions sont évidemment possibles avec les chemins de randonnées ([pour accéder aux chemins de randonnées cliquer ici](#)).

Par ailleurs, des liaisons piétonnes pourraient être établies entre cette zone et le Centre de Loisirs de la CCS à Saint Martin du Tertre afin que les enfants puissent en profiter.

On pourrait même imaginer de replanter sur une parcelle des plans de vigne, comme cela a été fait aux Champs Captants, pour donner une image vivante des anciens usages agricoles de ce coteau.

Un développement harmonieux de l'agglomération se doit de ménager des espaces de respiration ; la situation et la richesse exceptionnelles notamment du coteau de Saint Martin-du-Tertre sont un héritage qu'il nous appartient de faire fructifier.